



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 64781

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la circulaire du 21 août 2009 relative au fonctionnement interne des centres de vaccination. Les professionnels infirmiers s'interrogent sur plusieurs dispositions contraires aux règles de bonnes pratiques et aux recommandations professionnelles, telles que la multiplication des intervenants dans la procédure d'injection, la réduction du nombre de postes de supervision et le quota horaire de vaccination. Ces mesures semblent relever davantage d'un processus industriel de travail que d'une prise en charge adaptée des personnes désireuses de procéder à leur vaccination. En outre, ce mode de vaccination associé à une telle cadence multiplie les risques d'erreurs dont la responsabilité des infirmiers, si elle ne peut être engagé lors d'une plainte au civil, pourra l'être au pénal. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures correctives seront prises pour apaiser les craintes légitimes des professionnels infirmiers et respecter les précautions habituelles en matière de prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64781

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11104

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)